



AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX



FONCTION PUBLIQUE

RECONNAÎTRE LE TRAVAIL DES AGENTS DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Les agents des écoles maternelles et primaires, ATSEM et adjoints techniques, travaillent auprès des jeunes enfants.

Ils ont souvent vu leur organisation et leurs missions de travail modifiées depuis la rentrée de 2013.

En effet, la réforme des rythmes scolaires, mise en œuvre par les communes, s'est répercutée sur les personnels.

Mais, loin des centres de décisions, les agents des écoles se sentent souvent isolés et oubliés.

Ils ne sont pas toujours associés aux changements et parfois même mis devant le fait accompli alors qu'ils connaissent le travail.

Pour la CFDT le changement ne doit pas se faire pas à n'importe quel prix pour les salariés.

Il faut une véritable reconnaissance du travail quotidien des agents travaillant auprès des enfants, **qui doivent être acteurs de la communauté éducative.**

Les élus **CFDT** travaillent avec vous pour **redonner du sens à vos missions de service public auprès des enfants.**

Cela signifie aussi pouvoir travailler dans de bonnes conditions, pas dans la précarité et le stress.

Les personnels doivent être reconnus, formés, qualifiés parce que leur rôle est indispensable au fonctionnement de l'école et à un service public de qualité.

La **CFDT**, à vos côtés, revendique l'amélioration de la qualité de vie au travail et la sécurisation des parcours professionnels.

**FONCTION PUBLIQUE
2014**

**QUALITÉ DU TRAVAIL POUR LES AGENTS
= QUALITÉ D'ACCUEIL DES ENFANTS**

CFDT.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CE QUE VEUT LA CFDT

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DES AGENTS TRAVAILLANT DANS LES ECOLES

Pour la CFDT, il faut :

- **Moins de précarité** pour les personnels : augmentation du nombre d'heures de travail, passage de temps non complet à temps complet ou à temps partiel choisi, titularisations.
- Les changements dans l'organisation du travail (modification des horaires, des missions, mobilités vers les EPCI) ne doivent pas être imposés, **les agents concernés doivent être associés.**

Des **formations**, de la VAE (validation des acquis et de l'expérience), des qualifications accessibles et financées.

- Des **temps collectifs de réflexion et de concertation** avec tous les acteurs concernés intervenant auprès des enfants, des réunions de services, des échanges de pratiques.
- Reconnaître les temps de réunion, de préparation, de rangement des activités périscolaires comme des temps de travail.

FONCTION PUBLIQUE
2014



LES PROCHAINES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES AURONT LIEU LE 4 DÉCEMBRE 2014

Un grand nombre d'élus **CFDT** au Comité Technique, en Commission Administrative Paritaire et en CHSCT nous permet de relayer vos préoccupations et d'agir avec le plus de force possible !

En décembre 2014, votez pour les listes **CFDT** !

 **AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX**

CFDT.FR

Octobre 2014
Ne pas jeter sur la voie publique.

Fédération Interco CFDT
47/49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cedex 19
01 56 41 52 52 - www.interco.cfdt.fr